AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0752
FR0000030827-FS0381

19 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 19 avril 2018, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 avril 2018, le seuil de 5% du capital de la société IGE+XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 70 736 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IGE+XAO sur le marché.

———

[1] Société contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion SAS déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 428 469 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.